

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1959

25 août 2011

SOMMAIRE

Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S.	94029	Morgan Stanley Ananke Luxembourg S.à r.l.	94014
alpha-Buerobedarf S.à r.l.	94027	Morgan Stanley Carme Luxembourg S.à r.l.	94014
Artsystem S.A.	94029	NAJL Invest S.à r.l.	94032
Assemblées de Dieu d'Esch/Alzette	94010	Ocean Stream Holdings S.A.	94015
Ausco Holding S.à r.l.	93986	Oris S.A.	94024
Carbofer Asset Management S.A.	93986	Perminvest Holding SA	93994
CEEREF Management Company	93986	Perminvest Holding SA	93993
Cello S.A.	93992	Prime Investments S.A.	94025
Chassagne S.A.	93992	Prime Investments S.A.	94024
Cloisinvest S.A.	93994	Prolikan S.A.	94024
Cloisinvest S.A.	93993	Société de Transport d'Énergie Électrique du Grand-Duché de Luxembourg	94032
Compact A.G. SPF	93993	Stonegate Pub Company Group S.à r.l. ..	94025
Competitor Group Europe	93995	Stonegate Pub Company Holding S.à r.l.	94026
Cool-Boules, S.A.	93993	TDR Capital S.à r.l.	94026
Cool-Boules, S.A.	93993	Valera Holdings S.à r.l.	94028
Core Investments S.à r.l.	94029	Vantage Luxembourg II, S.à r.l.	94028
Couleur Café S.A.	93994	Vestia S.à r.l. - SPF	94032
CR KaiserKarree Holding	93994	VIOIL Holding S.A.	94025
Danir A S.A.	93994	VPS Group S.à r.l.	94026
Danir B S.A.	93994	VPS Group S.à r.l.	94027
Danir C S.A.	94007	VPS Holding S.à r.l.	94027
Danir D S.A.	94008	VPS Holding S.à r.l.	94028
DB Luxembourg A.G.	94008	WAO	94009
DB Luxembourg A.G.	94008	Weatherford Financing (Luxembourg) S.à r.l.	94008
Digitec S.à r.l.	94008	Weatherford Holding (Luxembourg) S.à r.l.	94009
Dimpex S.A.	94029	Weltbuttek Deifferdeng S.à r.l.	94009
Douros S.à r.l.	94012	WMT Global Management S.à r.l.	94010
Douros S.à r.l.	94012	Wood, Appleton, Oliver, Experts-Comptables	94009
Duxford Investments S.à r.l.	94015	Wood Architecture & Design S.A.	94010
EFG Investment (Luxembourg) SA	94029	Worldwide Business Solutions S.A.	94009
Financière d'Investissement et d'Inspection S.A.	94013		
Global Housing Company 1	94014		
Global Lux S.A.	94013		
Kilcullen Upa Valley S.A.	94013		

Carbofer Asset Management S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 132.759.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Référence de publication: 2011092566/10.

(110104735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

CEEREF Management Company, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 117.764.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011092571/9.

(110105006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Ausco Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 161.377.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the seventh day of the month of June.
Before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

TDR Capital Nominees Limited, a company organised under the laws of England and Wales and having its registered office at One Stanhope Gate, London W1K 1AF and being registered with Companies House under number 04708906, represented by Me Ana Bramao, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 2 June 2011 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company Ausco Holding S.à r.l. ("société à responsabilité limitée") which is hereby established as follows:

Art. 1. Name. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Ausco Holding S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers.

Art. 5. Share Capital. The issued share capital of the Company is set at seventeen thousand five hundred Australian Dollars (17,500) divided into seventeen thousand five hundred (17,500) shares with a nominal value of one Australian Dollar (AUD 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

Art. 6. Transfer of shares. Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer to nonmembers is subject to the consent of members representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers who need not be members.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time. The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers shall meet upon call by any manager. Notice of any meeting shall be given by letter, cable, telegram, telephone, facsimile transmission, telex or e-mail advice to each manager at least 24 hours before the meeting, except in the case of an emergency, in which event a twelve hours notice shall be sufficient. The convening notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

A duly called meeting of the board of managers shall be duly quorated if at least a majority of the managers are present or represented, provided that at least two of the Managers shall be participating in such meeting from Luxembourg. Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution.

Resolutions of the board of the managers will be recorded in minutes signed by any manager of the Company.

Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis-à-vis third parties the manager or each manager (in the case of a board of managers) has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the individual signature of anyone of the manager(s) or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by anyone of the managers.

Art. 8. Liability managers. The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Decision by members. Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly participate in written resolutions and act at any meeting of members through a special proxy.

Art. 10. Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as set out herein or to the extent mandatory as prescribed by Luxembourg company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing members taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another; the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by the board of managers by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (i) a majority of the members (ii) representing at least three quarters of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 members, an annual general meeting shall be held on 30 June of each year at 2.00 p.m. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting year. The accounting year begins on 1 January of each year and ends on 31 December of the same year.

Art. 12. Annual accounts. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the board of managers.

Art. 13. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Art. 14. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members.

The share premium account (if any) may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be members and who are appointed by the general meeting of members who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Payments (AUD)
TDR Capital Nominees Limited	17,500	AUD 17,500
Total:	17,500	AUD 17,500

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Extraordinary general meeting

The sole member has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

2. The following person is named as class A manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

- Gary May, manager, born on 9th September 1958 in Coventry, United Kingdom, with professional address at One Stanhope Gate, London, W1K 1AF, United Kingdom. The following persons are named as class B managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

- Jan-Willem Overheul, manager, born on 4 January 1982 in Neerijnen, The Netherlands, with professional address at 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; and

- Eric Lechat, manager, born on 21 February 1980, in Louvain, Belgium, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation of the company and shall terminate on 31 December 2011.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euro (1,000.- EUR).

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le septième jour du mois de juin.

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TDR Capital Nominees Limited, une société organisée sous les lois d'Angleterre et du Pays-de-Galles et ayant son siège social au One Stanhope Gate, London W1K 1AF et étant enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 04708906, représentée par Me Ana Bramao, maître en droit, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration datée du 2 juin 2011 (cette procuration étant enregistrée avec le présent acte).

Lequel comparant agissant ès-qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée Ausco Holding S.à r.l. qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Nom. Il est formé par les comparants et toutes personnes qui deviendront par la suite associées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Ausco Holding S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à dix-sept mille cinq cents Dollars Australiens (17.500 AUD) divisé en dix-sept mille cinq cents (17.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Australien (1 AUD) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gestion. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, par une décision prise à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment. L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Une telle classification des gérants devra être dûment consignée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance se réunira sur demande d'un gérant. Convocation à toute réunion sera donnée par lettre, câble, télégramme, téléphone, télécopieur, télex ou courrier électronique à chaque gérant au minimum 24 heures avant la réunion, sauf urgence, auquel cas un délai de douze (12) heures sera suffisant. Il peut être renoncé à la convocation par écrit, télécopie, télégramme ou courrier électronique par chaque gérant. Une convocation séparée ne sera pas exigée pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieu décrits dans un échéancier adopté antérieurement par résolution du conseil de gérance.

Une réunion du conseil de gérance dûment convoquée aura le quorum nécessaire pour délibérer si la majorité des gérants est présente ou représentée et si au moins deux (2) des gérants participent à une telle réunion à partir du Luxembourg. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par l'agrément de la majorité des gérants de la Société (représentation comprise). Dans le cas où néanmoins l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B) toute résolution du conseil de gérance ne peut être valablement prise que si approuvée par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux lesquels seront signés par un gérant de la Société.

Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de tout gérant.

Le gérant ou chacun des gérants (dans le cas d'un conseil de gérance) ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle de chacun du/des gérant(s) ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le ou un des gérants.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Décisions des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut valablement prendre part aux résolutions écrites et valablement se faire représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la/aux majorité/s prévues dans les présents statuts ou prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées y compris des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence, ou tous autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière responsabilité des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par le conseil de gérance par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière responsabilité du capital social est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises (i) qu'à la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au 30 juin de chaque année à 14.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 11. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Art. 13. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 14. Distribution. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission (si présent) peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Associé	Nombre de parts sociales	Capital souscrit (AUD)
TDR Capital Nominees Limited	17.500	17.500 AUD
Total:	17.500	17.500 AUD

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
2. La personne suivante est nommée gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

- Gary May, gérant, né le 9 septembre 1958 à Coventry, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au One Stanhope Gate, Londres, W1K 1AF, Royaume-Uni.

Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

- Jan-Willem Overheul, gérant, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; et

- Eric Lechat, gérant, né le 21 février 1980, à Louvain, Belgique, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

En foi de quoi, Nous notaire, soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ mille euro (1.000.- EUR).

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: Bramao, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2011. Relation: LAC/2011/26504. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2011.

Référence de publication: 2011081188/343.

(110090754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Cello S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 76.736.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Référence de publication: 2011092573/10.

(110105358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Chassagne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.324.

Extrait du Procès-Verbal des Décisions de l'Actionnaire Unique prises le 16 mai 2011

Sixième résolution

L'Actionnaire Unique accepte la démission de l'administrateur Monsieur Guy HORNICK et désigne Monsieur Gerdy ROOSE, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra le 7 octobre 2011.

Septième résolution

L'Actionnaire Unique accepte la démission de l'administrateur Monsieur Thierry FLEMING et désigne Monsieur Pierre LENTZ, né à LUXEMBOURG le 22.04.1959, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De

Gaule L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra le 7 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CHASSAGNE S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011092574/21.

(110104413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Cloinvest S.A., Société Anonyme,

(anc. Perminvest Holding SA).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 74.233.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CLOINVEST S.A.

Société anonyme

(anciennement PERMINVEST HOLDING SA.)

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011092575/14.

(110104371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Compact A.G. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 15.111.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2011092578/10.

(110104616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Cool-Boules, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 58, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 127.063.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011092582/10.

(110105329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Cool-Boules, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 58, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 127.063.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011092583/10.

(110105330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

**Cloinvest S.A., Société Anonyme,
(anc. Perminvest Holding SA).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 74.233.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 4 juillet 2011

La cooptation de Mme Virginie DOHOGNE comme administrateur décidée par les administrateurs restants en date du 13 janvier 2011 a été ratifiée et cette dernière a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 4.7.2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CLOINVEST S.A. (anciennement PERMINVEST HOLDING SA.)

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011092576/16.

(110104376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Couleur Café S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9010 Ettelbruck, 1, rue de Bastogne.
R.C.S. Luxembourg B 147.703.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Ettelbruck, le 5 juillet 2011.

Pour COULEUR CAFE S.A.

Référence de publication: 2011092585/11.

(110105104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

CR KaiserKarree Holding, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 132.783.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Référence de publication: 2011092587/11.

(110104850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Danir A S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 110.686.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2011092597/11.

(110104431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Danir B S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 110.687.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un administrateur

Référence de publication: 2011092599/11.

(110104430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Competitor Group Europe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 161.371.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the thirty-first day of May.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Competitor Group Inc., a limited liability corporation registered under file number 4405475 having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, Delaware, USA ,

duly represented by Ms. Séverine HACKEL, maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on May 27th, 2011,

The aforementioned proxy, being initialed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which is established as follows:

Art. 1. Form. A société à responsabilité limitée (private limited liability company) (the "Company") governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and by these articles of incorporation (the "Articles of Incorporation"), is hereby established by the founding shareholder.

The Company may at any time have one or several shareholders, as a result of the transfer of shares or the issue of new shares, subject to the provisions of the law and the Articles of Incorporation.

Art. 2. Corporate name. The Company will exist under the corporate name of "Competitor Group Europe".

Art. 3. Corporate objects. The purposes for which the Company is formed are all operations or transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any companies or enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, financial instruments, bonds, treasury bills, equity participation, stocks and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may also enter into the following transactions (it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as regulated activity of the financial sector):

- to grant every assistance and any financial support, whether by way of loans, advances or otherwise to its direct and indirect subsidiaries affiliates and/or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial and/or entities belonging to its Group, the Group being referred to as the group of companies which includes the direct and indirect shareholders of the Company as well as their direct and indirect subsidiaries;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present and future) or by all or any such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of its direct and indirect subsidiaries, affiliates and/or entities belonging to its Group, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg laws.

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

The Company may invest in real estate that is exclusively used for investment purposes and not for the own use of the Company.

In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever, which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by decision of the manager(s).

The manager(s) may establish subsidiaries and branches in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-), and is represented by ONE HUNDRED THOUSAND (100.000) ordinary shares of a par value of ZERO POINT ONE HUNDRED AND TWENTY FIVE EURO (EUR 0.125) each ("Ordinary Shares"). The Company may also issue an additional class of shares which will be defined as A ordinary shares of a par value of ZERO POINT ONE HUNDRED AND TWENTY FIVE EURO (EUR 0.125) each ("A Shares"). The Ordinary Shares and A Shares to be referred to collectively in these articles as "shares".

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Art. 7. Changes to the capital. The capital may be increased or decreased at any time as laid down in article 199 of the law regarding commercial companies.

Art. 8. Rights and Duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. Shares are freely transferable among shareholders. The share transfer inter vivos to non shareholders is subject to the consent of at least seventy-five per cent (75%) of the Company's capital. In case of death of a shareholder, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of no less than seventy-five per cent (75%) of the votes of the surviving shareholders. In any event the remaining shareholders have a right to acquire the shares of the deceased shareholder at the Subscription Price which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non shareholder. These Articles of Incorporation and the notice of exercise shall constitute a written instrument of transfer for the purposes of article 190 of the law of 10 August 1915 as amended and by sending the notice also to the Company, the Company shall thus be notified of the transfer and shall register the transfer in its share register. To the extent necessary or desirable, the holders of A Shares shall execute any and all additional documents and do such other things as may be necessary or desirable to transfer and complete the sale of the A Shares pursuant to this article. For the avoidance of doubt, the exercise of the rights attached to the shares of the deceased shall be suspended until the transfer of such rights is valid vis-à-vis the Company.

Save for a transfer of shares otherwise in accordance with the terms of these articles the holder or holders of the A Shares shall not be entitled to transfer their shares to any person without the consent of the holder or holders of all of the Ordinary Shares.

Call Option

If a holder of A Shares who is, at the date of adoption of these articles or who later becomes, an employee or consultant of the Company or any of its subsidiaries and who subsequently ceases to be an employee or consultant of the Company or any of its subsidiaries and does not continue thereafter in any capacity as an employee or consultant of the Company or any of its subsidiaries then the holders of the Ordinary Shares have an option (granted by the holders of A shares and each holder of A shares by acquiring A shares in the Company accepts to grant and grants such option) exercisable within the 12 months following the occurrence of the relevant cessation to acquire all of his A Shares at the Subscription Price. In the event of exercise of the option by the holders of the Ordinary Shares within the above-mentioned 12 months period, holders of the Ordinary Shares shall send a notice of exercise to the holders of A Shares and to the Company. The transfer of the A shares shall become effective on the date of the exercise notice. These Articles of Incorporation

and the notice of exercise shall constitute a written instrument of transfer for the purposes of article 190 of the law of 10 August 1915 as amended and by sending the notice also to the Company, the Company shall thus be notified of the transfer and shall register the transfer in its share register. To the extent necessary or desirable, the holders of A Shares shall execute any and all additional documents and do such other things as may be necessary or desirable to transfer and complete the sale of the A Shares pursuant to this article.

Art. 11. Rights Attaching to the A Shares. In this article 11 the following expressions shall have the following meanings:

"CGI" means Competitor Group Holdings Inc. a company incorporated in Delaware, USA;

"CGI Change of Control" means a transaction with an independent bona fide third party or group of independent third parties acting in concert, pursuant to which such party or parties acquires in any single transaction or series of related transactions shares in CGI possessing the voting power to elect a majority of CGI's board of directors (whether by merger, consolidation, reorganisation combination, sale, exchange, issuance, transfer or redemption of CGI's equity securities or otherwise);

"CGI Transfer Notice" means a notice served by either CGI/the holders of Ordinary Shares or the holder or holders of the A Shares following a CGI Change of Control;

"Competitor Group Inc." is the founding shareholder of the Company, holder of the Ordinary Shares and which would be entitled to acquire the A Shares in the event of a CGI Change of Control;

"Effective Date" means the date on which the relevant A Shares are issued;

"Group" means the group of companies consisting only of 1) CGI 2) Competitor Group Inc 3) the Company and 4) any other subsidiaries of the Company;

"LuxCo Change of Control" means a transaction with an independent bona fide third party or group of independent third parties acting in concert (the "Third Party Purchaser"), pursuant to which such party or parties acquires in any single transaction or series of related transactions shares possessing the voting power to elect a majority of the Company's board of directors (whether by merger, consolidation, reorganisation combination, sale, exchange, issuance, transfer or redemption of the Company's equity securities or otherwise);

"Proceeds of Sale" means the aggregate bona fide arms' length consideration payable (including any deferred consideration) by a Third Party Purchaser whether in cash or otherwise to shareholders on a LuxCo Change of Control;

"Subscription Price" means the amount corresponding to the price due for the subscription of the A Shares.

Tag along

Without prejudice to the provisions of the article below, no sale or transfer or other disposition of any interest in any share shall have any effect if it would result in a LuxCo Change of Control unless before the transfer is lodged for registration the Third Party Purchaser has made a bona fide offer in accordance with these articles to purchase at the A Share Price (defined below), all of the A Shares.

An offer made under the article in the paragraph above shall be in writing, open for acceptance for at least 21 days, and shall be deemed to be rejected by any holder of A Shares who has not accepted it in accordance with its terms within the time period prescribed for acceptance and the consideration thereunder shall be settled in full on completion of the purchase.

For the purposes of this article the expression "A Share Price" means the Subscription Price where the holder of the A Shares is not an employee or consultant of the Company or any of its subsidiaries or in the event that the holder of the A Shares is an employee or consultant of the Company or any of its subsidiaries:

(i) in the event that the LuxCo Change of Control occurs or is to occur after the Effective Date but prior to the first anniversary of the Effective Date, the Subscription Price;

(ii) in the event that the LuxCo Change of Control occurs or is to occur on or after the first anniversary of the Effective Date but prior to the second anniversary of the Effective Date, 1.1% of the Proceeds of Sale;

(iii) in the event that the LuxCo Change of Control occurs or is to occur on or after the second anniversary of the Effective Date but prior to the third anniversary of the Effective Date, 2.2% of the Proceeds of Sale;

(iv) in the event that the LuxCo Change of Control occurs or is to occur on or after the third anniversary of the Effective Date but prior to the fourth anniversary of the Effective Date, 3.3% of the Proceeds of Sale;

(v) in the event that the LuxCo Change of Control occurs or is to occur on or after the fourth anniversary of the Effective Date, 4.4% of the Proceeds of Sale.

Drag along

If the holders of Ordinary Shares propose to transfer all of their Ordinary Shares to any person who is a Third Party Purchaser, within 10 years following the incorporation of the company, the holders of the A Shares must, if required to do so by notice in writing by the holders of the Ordinary Shares (the "Drag Along Notice") given at any time (but not later than 20 working days before the proposed transfer), transfer all their A Shares at the A Share Price to the Third Party Purchaser (treating for such purpose the transfer of the Ordinary Shares to the Third Party Purchaser as a LuxCo Change of Control).

Completion of the sale of the A Shares must take place on the same date as the date proposed for completion of the sale of the Ordinary Shares unless all of the shareholders agree otherwise or that date is less than seven days after the date of the Drag Along Notice when it shall be deferred until the seventh day after the date of the Drag Along Notice.

These Articles of Incorporation and the Drag Along Notice shall constitute a written instrument of transfer for the purposes of article 190 of the law of 10 August 1915 as amended and by sending the Drag Along Notice also to the Company, the Company shall thus be notified of the transfer and shall register the transfer in its share register. To the extent necessary or desirable, the holders of A Shares shall execute any and all additional documents and do such other things as may be necessary or desirable to transfer and complete the sale of the A Shares pursuant to this article.

CGI Change of Control

In the event of a CGI Change of Control within 10 years following the incorporation of the company then either CGI/ the Holders of Ordinary Shares or the holders of the A Shares shall have an option to acquire or to sell, respectively, be entitled to A Shares at the CGI Transfer Price, as defined below, in accordance with this article by sending the CGI Transfer Notice on the other and the Company within 60 days of the occurrence of the CGI Change of Control.

Following the CGI Transfer Notice being sent, CGI shall instruct an independent reputable accounting firm to calculate the proportion of the consideration payable to shareholders of CGI in respect of the CGI Change of Control which is attributable to the Company in accordance with the articles set out below (the "Lux Value") and the "CGI Transfer Price" shall mean the Subscription Price where the holder of the A Shares is not an employee or consultant of the Company or any of its subsidiaries or in the event that the holder of the A Shares is an employee or consultant of the Company or any of its subsidiaries:

(i) in the event that the CGI Change of Control occurs after the Effective Date but prior to the first anniversary of the Effective Date, the Subscription Price;

(ii) in the event that the CGI Change of Control occurs on or after the first anniversary of the Effective Date but prior to the second anniversary of the Effective Date, 1.1% of the Lux Value;

(iii) in the event that the CGI Change of Control occurs or is to occur on or after the second anniversary of the Effective Date but prior to the third anniversary of the Effective Date, 2.2% of the Lux Value;

(iv) in the event that the CGI Change of Control occurs or is to occur on or after the third anniversary of the Effective Date but prior to the fourth anniversary of the Effective Date, 3.3% of the Lux Value;

(v) in the event that the LuxCo Change of Control occurs or is to occur on or after the fourth anniversary of the Effective Date, 4.4% of the Lux Value.

Completion of the sale of the A Shares shall take place five business days following the determination of the Lux Value unless all of the shareholders agree otherwise.

These Articles of Incorporation and the CGI Transfer Notice shall constitute a written instrument of transfer for the purposes of article 190 of the law of 10 August 1915 as amended and by sending the notice also to the Company, the Company shall thus be notified of the transfer and shall register the transfer in its share register. To the extent necessary or desirable, the holders of A Shares shall execute any and all additional documents and do such other things as may be necessary or desirable to transfer and complete the sale of the A Shares pursuant to this article.

If instructed to report upon the "Lux Value" under the articles above CGI shall procure that an independent reputable accounting firm:

(i) act as expert and not as arbitrator and the auditor's written determination shall be final and binding on all of the shareholders of the Company (except in the case of manifest error); and

(ii) proceed on the basis that Lux Value shall be a sum equal to the Relevant Percentage of the value of consideration payable to shareholders of CGI in respect of the CGI Change of Control; and

(iii) Relevant Percentage for the purposes of this article shall be the 12 month EBITDA of the Company for the 12 month period immediately prior to the CGI Change of Control expressed as a percentage of the EBITDA for the Group for the 12 month period immediately prior to the CGI Change of Control.

Art. 12. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

Art. 13. Incapacity, Bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 14. Managers. The Company is managed by one or more manager(s), who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for a limited or an unlimited period.

Managers are eligible for reelection. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a single majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

If more than one manager is appointed, the managers shall form a board of managers composed of category A and category B managers and articles 14, 16 and 17 shall apply.

Art. 15. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 16. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by any manager. The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if a majority of its members is present or represented and only if, at least, one manager of category A and one manager of category B are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting and only if, at least, one manager of category A and one manager of category B vote in favour of the decisions.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 17. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by, at least, one manager of category A and one manager of category B or in circular resolutions as provided in the preceding paragraph. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

Art. 18. Powers. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposal in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

Art. 19. Delegation of powers. The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the company to one of its members

The managers may further delegate specific powers to any managers or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

If more than one manager is appointed, any delegation of powers has to be decided by at least one manager of category A and one manager of category B.

Art. 20. Representation of the Company. The Company shall be bound towards third parties, in case of a sole manager, by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by (i) the joint signatures of one manager of category A and one manager of category B, (ii) the sole signature of the manager to whom the daily management of the Company has been delegated, within the scope of the daily management, and (iii) the sole signature or the joint signatures of any persons to whom such signatory powers have been delegated by the managers, within the limits of such powers.

Art. 21. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

Art. 22. Liability of the managers. No manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. A manager is only liable for the performance of his duties.

Art. 23. Decisions of the shareholders.

1. If the Company has only one shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915 are not applicable in such a situation.

2. If the Company has more than one shareholder, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting or, if there are no more than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which has been sent by the manager(s) to the shareholders by registered mail.

In the latter case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and mail it to the Company, within fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

If the Company has more than one shareholder, no decision may validly be taken, unless it is approved by shareholders representing together at least one half of the corporate capital. All amendments to the Articles of Incorporation have to be approved by a majority of shareholders representing together at least three quarters of the corporate capital.

Art. 24. Minutes. The decisions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the manager(s) at the registered office of the Company. The powers-of-attorney are attached to the minutes.

Art. 25. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty first day of December of each year.

Art. 26. Financial statements - Statutory auditor. Each year, on the last day of the financial year, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law. The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or to the shareholders, as the case may be, for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company pursuant to article 198 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Should the Company have more than twenty-five shareholders, or otherwise as required by law, the general meeting of shareholders shall appoint a statutory auditor as provided in article 200 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. In all other cases, the general meeting of shareholders is free to appoint a statutory auditor or an external auditor at its discretion.

Art. 27. Allocation of profits. Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation is no longer mandatory when and as long as the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be. The manager(s) may decide on the declaration and payment of interim dividends.

Art. 28. Dissolution - Liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders or not, appointed by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 29. Matters not provided. All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and Payment

All the shares have been fully subscribed and entirely paid up in cash as follows:

Shareholder	Subscribed capital	Number of shares capital
Competitor Group Inc.	EUR 12,500.-	100.000 Ordinary Shares
Total	EUR 12,500.-	100.000

The amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-) is thus as from now being made available to the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory provision

The first financial year starts on this date and ends on 31 December 2011.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Extraordinary general meeting

The founding shareholder, representing the entire subscribed capital, has immediately proceeded to adopt the following resolutions as sole shareholder of the Company pursuant to article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended:

I. Resolved to set at four (4) the number of managers and further resolved to appoint the following as manager for an unlimited period:

a) Mr Brian CROSBY, Finance director, with professional address at 450 Park Avenue, 3rd floor, New York, NY 10022, USA, as manager of category A

b) Mr Peter ENGLEHART, CEO, with professional address at 9477 Waples Street, Suite 150, San Diego, CA 92121, USA, as manager of category A,

c) Mr Steven GINTOWT, CFO, with professional address at 9477 Waples Street, Suite 150, San Diego, CA 92121, USA, as manager of category A,

d) Mr. Richard HAWEL, companies' director, with professional address 8, rue Yolande, L-2761 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as manager of category B.

The managers will be entrusted with the powers set forth in article 20 of the Articles of Incorporation and the Company is bound towards third parties by the joint signature of one manager of category A and one manager of category B.

II. The registered office of the Company shall be set at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Whereof the present deed has been drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French version; and that in case of any differences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, that person signed this original deed together with, the undersigned notary..

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le trente et un mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Competitor Group Inc, une société à responsabilité limitée, enregistrée sous le numéro 4405475, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, Delaware, USA,

représentée par Madame Séverine HACKEL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 mai 2011.

Ladite procuration restera, paraphée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être déposée en même temps avec le registre de commerce.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il est constitué comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le comparant ci-avant une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles, sous réserve des dispositions de la loi et des Statuts.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de «Competitor Group Europe».

Art. 3. Objet. La société a pour objet toutes opérations ou transactions permettant directement ou indirectement la prise de participations dans toute société ou entreprise de quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes (étant entendu qu'elle n'entrera dans aucune opération qui aurait pour conséquence de l'engager dans une activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier):

- apporter toute assistance ou soutien financier, que ce soit sous forme de prêts, d'avances ou autrement à ses filiales directes et indirectes, aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, aux sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe, c'est-à-dire au groupe de sociétés comprenant les associés directs et indirects de la Société ainsi que de leurs filiales directes ou indirectes;

- accorder toute garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de ses filiales directes et indirectes, des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou encore des sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

La Société pourra investir dans des opérations immobilières uniquement à des fins d'investissement et non par pour l'utilisation personnelle de la société.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune de Luxembourg en vertu d'une décision des gérants.

Le(s) gérant(s) pourra(ont) établir des filiales et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR), représenté par CENT MILLE (100.000) parts sociales ordinaires d'une valeur de ZERO VIRGULE CENT VINGT-CINQ EURO (0,125 EUR) chacune («parts sociales ordinaires»). La Société pourra émettre une catégorie supplémentaire de parts sociales qui seront définies comme parts sociales ordinaires A, d'une valeur de ZERO VIRGULE CENT VINGT-CINQ EURO (0,125 EUR) chacune («parts sociales A»). Les parts sociales ordinaires et les parts sociales A seront désignées ensemble dans les présents statuts comme «parts sociales».

En plus du capital social émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de leur valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la société rachète à son (ses) actionnaire(s), pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes à son (ses) actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Le capital souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés votant selon les mêmes conditions de quorum que pour la modification des statuts.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun désigné parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts sociales. Les parts sociales sont librement cessibles entre les actionnaires. La cession de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumise au consentement d'au moins soixante-quinze pour cent (75 %) du capital de la Société. En cas de décès d'un associé, la cession de parts sociales à des non-associés est soumise au consentement d'au moins soixante-quinze pour cent (75 %) des votes des associés survivants. En tout état de cause, les associés restants ont un droit de préemption pour acquérir les parts sociales de l'associé décédé au Prix de souscription, lequel devra être exercé endéans les trente jours suivant le refus de transfert à un non-associé. Les présents statuts ainsi que la demande d'acquisition forment un instrument écrit de transfert afin de satisfaire aux exigences de l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 et qui, lors de son envoi à la Société, vaudra notification du transfert à cette dernière, qui procédera à son inscription dans le registre des associés. En cas de formalité supplémentaire requise ou souhaitée, les propriétaires de parts sociales A devront exécuter tout autre document ou opération requise ou souhaitée aux fins du transfert de bon achèvement de la vente des parts sociales A conformément au présent article.

Sauf en cas de cession de parts sociales conformément aux termes des présents Statuts, le ou les titulaires des parts sociales A n'ont pas le droit de céder leurs parts sociales sans le consentement du ou des titulaires de toutes les parts sociales ordinaires.

Option d'achat

Si un titulaire de parts sociales A qui est, à la date d'adoption des présents Statuts ou ultérieurement, un salarié ou un consultant de la Société ou de l'une de ses filiales cesse d'être salarié ou consultant de la Société ou de l'une de ses filiales et n'a plus par la suite la qualité de salarié ou de consultant de la Société ou de l'une de ses filiales, les titulaires des parts sociales ordinaires ont alors une option (accordée par les titulaires des parts sociales A de la Société, tout titulaire de parts sociales A acceptant, lors de l'acquisition de ces dernières, d'accorder ou accordant cette option), exerçable dans les 12 mois suivant la survenance de ladite cessation, d'acquisition sur toutes les parts sociales A concernées au Prix de souscription. En cas d'exercice de l'option dans le délai susmentionné de 12 mois, les titulaires des parts sociales ordinaires envoient une notification d'exercice aux titulaires des parts sociales A et à la Société. La cession des parts sociales A prend effet à la date de la notification d'exercice. Les présents Statuts et la notification d'exercice constituent un acte de cession écrit aux fins de l'article 190 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée et l'envoi de la notification également à la Société vaut notification de la cession à celle-ci, qui l'inscrit dans le registre des actionnaires. Dans la mesure nécessaire ou souhaitable, les titulaires des parts sociales A signent tous les documents supplémentaires et font toutes les autres opérations nécessaires ou souhaitables pour céder les parts sociales A et finaliser leur vente en vertu du présent article.

Art. 11. Droits attachés aux parts sociales A. Dans le présent article 11, les expressions suivantes ont la signification qui suit:

«CGI» désigne Competitor Group Holdings Inc., société de droit du Delaware, États-Unis;

«Changement de contrôle de CGI» désigne une transaction avec un tiers indépendant de bonne foi ou un groupe de tiers indépendants agissant de concert, en vertu de laquelle ce ou ces tiers acquièrent, en une seule transaction ou en une série de transactions liées, des parts sociales de CGI ayant droit de vote pour élire la majorité du conseil d'administration de CGI (que ce soit par fusion, consolidation, restructuration, association, vente, échange, émission, cession ou rachat des titres participatifs de CGI ou autrement);

«Notification de cession de CGI» désigne une notification délivrée par soit CGI/les titulaires des parts sociales ordinaires, soit le ou les titulaires des parts sociales A suite à un Changement de contrôle de CGI;

«Competitor Group Inc.» désigne l'associé fondateur de la Société, titulaire des parts sociales ordinaires et qui aurait le droit d'acquérir les parts sociales A en cas de Changement de contrôle de CGI;

«Date de prise d'effet» désigne la date à laquelle les parts sociales A concernées sont émises;

«Groupe» désigne le groupe de sociétés composé uniquement de 1) CGI, 2) Competitor Group Inc., 3) la Société, et 4) toute autre filiale de la Société;

«Changement de contrôle de LuxCo» désigne une transaction avec un tiers indépendant de bonne foi ou un groupe de tiers indépendants agissant de concert (l'«Acheteur tiers»), en vertu de laquelle ce ou ces tiers acquièrent, en une seule transaction ou en une série de transactions liées, des parts sociales ayant droit de vote pour élire la majorité du conseil d'administration de la Société (que ce soit par fusion, consolidation, restructuration, association, vente, échange, émission, cession ou rachat des titres participatifs de la Société ou autrement);

«Produit de la vente» désigne la contrepartie totale établie à des conditions de concurrence normale et de bonne foi (y compris toute contrepartie différée) due par un Acheteur tiers, en numéraire ou autrement, à des actionnaires lors d'un Changement de contrôle de LuxCo;

«Prix de souscription» désigne le montant correspondant au prix dû pour la souscription des parts sociales A.

Sortie conjointe

Sans préjudice des dispositions de l'article ci-dessous, la vente, la cession ou l'aliénation sous une autre forme d'une participation dans une action reste sans effet si elle aboutit au Changement de contrôle de LuxCo, à moins qu'avant la présentation de la cession pour enregistrement l'Acheteur tiers ait effectué une offre de bonne foi conformément aux présents Statuts en vue d'acquérir l'ensemble des parts sociales A au Prix des parts sociales A (défini ci-après).

Toute offre en vertu du paragraphe ci-dessus doit être faite par écrit et valable pendant au moins 21 jours, et est réputée rejetée par un titulaire de parts sociales A qui ne l'a pas acceptée conformément à ses conditions dans le délai d'acceptation prescrit. Le cas échéant, la contrepartie au titre de l'offre est à régler en intégralité à la date de réalisation de l'achat.

Aux fins du présent article, l'expression «Prix des parts sociales A» désigne le Prix de souscription lorsque le titulaire des parts sociales A n'est pas un salarié ou un consultant de la Société ou de l'une de ses filiales ou si le titulaire des parts sociales A est un salarié ou un consultant de la Société ou de l'une de ses filiales, à savoir:

(i) si le Changement de contrôle de LuxCo survient ou doit survenir après la Date de prise d'effet mais avant le premier anniversaire de la Date de prise d'effet, le Prix de souscription;

(ii) si le Changement de contrôle de LuxCo survient ou doit survenir au premier anniversaire de la Date de prise d'effet, ou après ledit premier anniversaire, mais avant le deuxième anniversaire de la Date de prise d'effet, 1,1 % du Produit de la vente;

(iii) si le Changement de contrôle de LuxCo survient ou doit survenir au deuxième anniversaire de la Date de prise d'effet, ou après ledit deuxième anniversaire, mais avant le troisième anniversaire de la Date de prise d'effet, 2,2 % du Produit de la vente;

(iv) si le Changement de contrôle de LuxCo survient ou doit survenir au troisième anniversaire de la Date de prise d'effet, ou après ledit troisième anniversaire, mais avant le quatrième anniversaire de la Date de prise d'effet, 3,3 % du Produit de la vente;

(v) si le Changement de contrôle de LuxCo survient ou doit survenir au quatrième anniversaire de la Date de prise d'effet, ou après ledit quatrième anniversaire, 4,4 % du Produit de la vente.

Sortie forcée

Si les titulaires de Parts sociales ordinaires proposent de céder la totalité de leurs parts sociales ordinaires à toute personne qui est un Acheteur tiers dans les 10 ans suivant la constitution de la Société, les titulaires des parts sociales A doivent, à la demande écrite des titulaires des parts sociales ordinaires (la «Notification de sortie forcée») notifiée au plus tard 20 jours ouvrables avant la cession proposée, céder toutes leurs parts sociales A au Prix des parts sociales A à l'Acheteur tiers (traitant à cet effet la cession des parts sociales ordinaires à l'Acheteur tiers comme un Changement de contrôle de LuxCo).

La réalisation de la vente des parts sociales A doit intervenir à la même date que celle proposée pour la réalisation de la vente des parts sociales ordinaires, sauf accord contraire de tous les actionnaires ou sauf si cette date tombe moins de sept jours après la date de la Notification de sortie forcée, auquel cas elle est reportée au septième jour suivant la date de Notification de sortie forcée.

Les présents Statuts et la Notification de sortie forcée constituent un acte de cession écrit aux fins de l'article 190 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée et l'envoi de la Notification de sortie forcée également à la Société vaut notification de la cession à celle-ci pour enregistrement dans le registre des actionnaires. Dans la mesure nécessaire ou souhaitable, les titulaires de parts sociales A signent tous les documents supplémentaires et font toutes les autres choses nécessaires ou souhaitables pour céder les parts sociales A et finaliser leur vente en vertu du présent article.

Changement de contrôle de CGI

En cas de Changement de contrôle de CGI dans les 10 ans suivant la constitution de la Société, CGI/les titulaires de parts sociales ordinaires ou les titulaires des parts sociales A ont une option d'acquisition ou de vente, respectivement, sur les parts sociales A au Prix de cession de CGI, tel que défini ci-dessous, conformément au présent article, en envoyant la Notification de cession de CGI à l'autre et à la Société dans les 60 jours à compter de la survenance du Changement de contrôle de CGI.

Suite à l'envoi de la Notification de cession de CGI, CGI confiera à un cabinet comptable indépendant réputé le calcul de la part de la contrepartie due aux actionnaires de CGI eu égard au Changement de contrôle de CGI qui est attribuable à la Société conformément aux articles exposés ci-après (la «Valeur de Lux») et le «Prix de cession de CGI» désigne le Prix de souscription lorsque le titulaire des parts sociales A n'est pas un salarié ou un consultant de la Société ou de l'une de ses filiales ou si le titulaire des parts sociales A est un salarié ou un consultant de la Société ou de l'une de ses filiales, à savoir:

(i) si le Changement de contrôle de CGI survient après la Date de prise d'effet mais avant le premier anniversaire de la Date de prise d'effet, le Prix de souscription;

(ii) si le Changement de contrôle de CGI survient au premier anniversaire de la Date de prise d'effet, ou après ledit premier anniversaire, mais avant le deuxième anniversaire de la Date de prise d'effet, 1,1 % de la Valeur de Lux;

(iii) si le Changement de contrôle de CGI survient ou doit survenir au deuxième anniversaire de la Date de prise d'effet, ou après ledit deuxième anniversaire, mais avant le troisième anniversaire de la Date de prise d'effet, 2,2 % de la Valeur de Lux;

(iv) si le Changement de contrôle de CGI survient ou doit survenir au troisième anniversaire de la Date de prise d'effet, ou après ledit troisième anniversaire, mais avant le quatrième anniversaire de la Date de prise d'effet, 3,3 % de la Valeur de Lux;

(v) si le Changement de contrôle de LuxCo survient ou doit survenir au quatrième anniversaire de la Date de prise d'effet, ou après ledit quatrième anniversaire, 4,4 % de la Valeur de Lux.

La réalisation de la vente des parts sociales A, a lieu cinq jours ouvrables après la détermination de la Valeur de Lux, sauf si tous les actionnaires en conviennent autrement.

Les présents Statuts et la Notification de cession de CGI constituent un acte de cession écrit aux fins de l'article 190 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée et l'envoi de la notification également à la Société vaut notification de la cession à celle-ci, qui l'enregistre dans le registre des actionnaires. Dans la mesure nécessaire ou souhaitable, les titulaires de Parts sociales A signent tous les documents supplémentaires et font toutes les autres choses nécessaires ou souhaitables pour céder les parts sociales A et finaliser leur vente en vertu du présent article.

Si la demande lui est faite de présenter un rapport sur la «Valeur de Lux» en vertu des articles ci-dessus, CGI doit veiller à ce qu'un cabinet comptable indépendant réputé:

(i) agisse en qualité d'expert et non d'arbitre, la détermination écrite du commissaire aux comptes étant définitive et s'imposant à tous les actionnaires de la Société (sauf en cas d'erreur manifeste); et

(ii) fixe la Valeur de Lux en tant que Pourcentage de la contrepartie due aux actionnaires de CGI eu égard au Changement de contrôle de CGI; et

(iii) le Pourcentage considéré aux fins du présent article soit l'EBITDA de la Société pour la période de 12 mois précédant immédiatement le Changement de contrôle de CGI exprimé sous forme de pourcentage de l'EBITDA du Groupe pour la période de 12 mois précédant immédiatement le Changement de contrôle de CGI.

Art. 12. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Art. 13. Incapacité, Faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée déterminée ou indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B et les articles 14, 15 et 16 trouveront à s'appliquer.

Art. 15. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

Art. 16. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance peuvent être convoquées par chaque gérant. Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité des gérants est présente ou représentée et qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion cette majorité devant obligatoirement comporter le vote d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 17. Procès verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

Art. 18. Pouvoirs. Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérant, le conseil de gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

Art. 19. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Si plus d'un gérant est nommé, toute décision de délégation de pouvoirs doit être prise par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Art. 20. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par (i) la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, (ii) par la signature individuelle du gérant auquel la gestion journalière a été déléguée et, (iii) par la signature individuelle ou conjointe à toute personne à qui les pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 21. Événements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 22. Responsabilité de la gérance. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 23. Décisions de l'associé ou des associés.

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés.

Dans ce cas, les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le(s) gérant(s) aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

En cas de pluralité d'associés, aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble au moins la moitié du capital social. Toute modification des présents statuts doit être approuvée par une majorité des associés représentant ensemble au moins les trois quarts du capital social.

Art. 24. Procès-verbaux. Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas, seront documentées par écrit et consignées dans un registre tenu par le(s) gérant(s) au siège social de la Société. Les procurations y seront annexées.

Art. 25. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 26. Bilan - Conseil de surveillance. Chaque année, le dernier jour de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi. Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés.

Tout associé, ou son mandataire, peut prendre au siège social de la Société communication des documents comptables, conformément à l'article 198 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Lorsque la société a plus de vingt-cinq associés, ou dans les autres cas prévus par la loi, l'assemblée générale des associés doit nommer un conseil de surveillance comme prévu à l'article 200 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Dans tous les autres cas, l'assemblée générale des associés est libre, à sa discrétion de nommer un conseil de surveillance ou un réviseur d'entreprises.

Art. 27. Répartition des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés. La décision de distribuer des dividendes et d'en déterminer le montant, y compris le montant des dividendes préférentiels auxquels ont droit les associés propriétaires des parts sociales préférentielles, sera prise par les associés en conformité avec tout pacte d'associés qui pourra être conclue à tout moment entre les associés de la société et la société. Les gérant(s) pourra (pourront) procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 28. Dissolution. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 29. Dispositions générales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

Toutes les CENT MILLE (100.000) parts ont été souscrites et entièrement libérées en numéraire comme suit:

Associé	Capital souscrit	Nombre de parts sociales
Competitor Group Inc	12.500,- EUR	100.000 parts ordinaires
Total	12.500,- EUR	100.000

La somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) se trouve partant dès maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2011.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes comme associé unique de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée:

I Décide de fixer à quatre (4), le nombre de gérants et décide par ailleurs de nommer comme gérants pour une durée indéterminée

a) Monsieur Brian CROSBY, directeur financier, demeurant professionnellement au 450 Park Avenue, 3rd floor, New York, NY 10022, USA, gérant de catégorie A,

b) Monsieur Peter ENGLEHART, CEO, demeurant professionnellement au 9477 Waples Street, Suite 150, San Diego, CA 92121, USA, gérant de catégorie A,

c) Monsieur Steven GINTOWT, CFO, demeurant professionnellement au 9477 Waples Street, Suite 150, San Diego, CA 92121, USA, gérant de catégorie A,

d) Monsieur Richard HAWEL, directeur de sociétés, demeurant professionnellement au 8, rue Yolande, L-2761 Luxembourg, gérant de catégorie B.

Le(s) gérant(s) se voit/voient confier les pouvoirs prévus à l'article 20 des statuts de la Société et la société est valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

II Le siège social de la société est fixé au 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: S. HACKEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 06 juin 2011. Relation: EAC/2011/7340. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011081255/704.

(110090690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Danir C S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 110.803.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2011092600/11.

(110104429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Danir D S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 110.688.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un administrateur*

Référence de publication: 2011092601/11.

(110104428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

DB Luxembourg A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 78.927.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011092602/10.

(110105473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

DB Luxembourg A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 78.927.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011092603/10.

(110105474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Digitec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8509 Redange-sur-Attert, 8, rue d'Ell.
R.C.S. Luxembourg B 104.595.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011092606/9.

(110105424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Weatherford Financing (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 38.001.725,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 90.818.

Il résulte d'une lettre datant du 22 juin 2011, que Monsieur Franklin Louis Weidema, a donné sa démission en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre datant du 22 juin 2011, que Mademoiselle Christel Damaso, a donné sa démission en tant que gérante B de la Société avec effet immédiat.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- M. William G. Fulton, gérant A;
- M. Brian Moncur, gérant A;
- M. Peter Lovasz, gérant A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Weatherford Financing (Luxembourg) S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011092101/20.

(110103294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Weatherford Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 112.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 103.704.

Il résulte d'une lettre datant du 22 juin 2011, que Monsieur Franklin Louis Weidema, a donné sa démission en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre datant du 22 juin 2011, que Mademoiselle Christel Damaso, a donné sa démission en tant que gérante B de la Société avec effet immédiat.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- M. William G. Fulton, gérant A;

- M. Brian Moncur, gérant A;

- M. Peter Lovasz, gérant A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Weatherford Financing (Luxembourg) S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011092102/20.

(110103225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Worldwide Business Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 109.540.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011092104/9.

(110103468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

WAO, Société à responsabilité limitée,

(anc. Wood, Appleton, Oliver, Experts-Comptables).

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 74.623.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62154 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011092106/11.

(110103608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Weltbuttek Deifferdeng S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 50, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.082.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011092109/10.

(110104259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

WMT Global Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 21.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 157.289.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 31 mai 2011

En date du 31 mai 2011, l'associé unique de la Société a pris la résolution de révoquer Monsieur James DEROUIN et Monsieur Wyman ATWELL de leurs mandats de gérant A de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2011.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Gordon YOUNG ALLISON, gérant de catégorie A
- Monsieur Michael Robert KIDD, gérant de catégorie B
- Monsieur Martin BROWN, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

WMT Global Management S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011092111/19.

(110103667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Wood Architecture & Design S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 143.677.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011092112/10.

(110103931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Assemblées de Dieu d'Esch/Alzette, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4141 Esch-sur-Alzette, 138-140, rue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg F 4.042.

—
Assemblée générale extraordinaire du 09/03/11

L'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modification de l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'Association est constituée sous la dénomination de ASSEMBLEES DE DIEU D'ESCH-SUR-ALZETTE. Le siège de l'Association est établi à Esch-sur-Alzette, 138-140, rue Victor Hugo; il pourra être transféré en tout lieu au Luxembourg sur décision du Conseil d'Administration.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de rajouter les paragraphes suivants à l'article 2 des statuts:

«L'association a pour objet:

- L'édification de la foi chrétienne auprès des membres de l'Asbl
- La diffusion de la doctrine évangélique conformément aux vérités bibliques

Les moyens de l'édification et de la diffusion de la foi sont

- L'enseignement de la Parole de Dieu, les réunions de prière, les conférences, les séminaires, manifestations culturelles, les concerts, les visites, les aides aux personnes en difficulté ou toute autre activité

La doctrine fondamentale à laquelle nous croyons:

- Les Ecritures constituent la Parole inspirée de Dieu.
- La Trinité Eternelle de Dieu le Père, le Fils et le Saint-Esprit
- L'intervention surnaturelle de Dieu de nos jours

- La chute de l'homme crée pur et innocent mais qui tomba dans le péché
- Le salut et la rédemption acquise en Jésus Christ qui mourut pour nos péchés
- Le baptême par immersion comme témoignage de repentance
- Le baptême dans le Saint Esprit manifesté par ces dons, son signe initial est de parler en langues
- La croissance dans la sainteté (pensée, parole, conduite)
- La communion des croyants par le partage de la Sainte Cène
- Au rassemblement régulier des croyants voulu par Jésus Christ pour le partage et la pratique de leur foi
- A l'avènement et au retour de Jésus Christ
- A la vie éternelle auprès de Dieu pour les croyants
- La Guérison divine, soit la délivrance de la maladie acquise par le sacrifice de Jésus au Calvaire»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le nombre de membres est illimité sans toutefois être inférieur à trois membres provenant de trois familles différentes

La qualité de membre s'acquiert par les conditions cumulatives suivantes:

- Présentation d'une demande d'adhésion écrite au Conseil de l'association
- Le Conseil est seul habilité à accepter ou rejeter l'adhésion sans avoir à la justifier
- Acceptation des présents statuts, de la doctrine fondamentale de l'association et la prise de connaissance du plan d'organisation générale de l'église

La qualité de membre se perd par

- Le reniement de la foi
- L'abandon de l'église
- Le décès
- La radiation prononcée par le Conseil de l'association....»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

«L'Assemblée Générale de l'église sera tenue chaque année dans les trois mois qui suivent la clôture de l'exercice

Elle est convoquée par le Conseil par courrier au moins 15 jours calendrier à l'avance. Son ordre du jour est réglé par le Conseil et est indiqué sur les convocations.

En cas d'absence, le membre peut se faire représenter par un autre membre de l'association par procuration. Chaque membre peut être détenteur que d'une procuration.

Les décisions de l'Assemblée Générale seront prises par simple majorité, sauf la modification des statuts et la dissolution de l'association qui requiert une majorité de deux tiers.

L'Assemblée Générale Extraordinaire: Sur la demande du Conseil d'Administration ou sur demande écrite d'un cinquième des membres de l'association le président doit convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire suivant les mêmes modalités de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les deux tiers des membres présents ou représentés par écrit sont nécessaires pour permettre à l'Assemblée Générale de délibérer; au cas le quorum ne serait pas atteint, une nouvelle Assemblée sera convoquée par le Conseil dans le délai d'un mois. Cette Assemblée pourra délibérer quelque soit le nombre des membres présents ou représentés.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'Assemblée générale est seule compétente pour:

- Modifier les statuts et prononcer la dissolution de l'association;
- Approuver les membres du Conseil d'Administration;
- Approuver le budget ainsi que les comptes et rapports établis par le conseil d'Administration;
- Prendre toutes les décisions dépassant les pouvoirs légalement ou statutairement dévolus au Conseil»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'administration de l'association est assurée par un Conseil d'Administration de quatre membres minimum.

Le Conseil d'Administration gère les affaires de l'association.

Il la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires.

Il peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à l'un de ses membres

Ce Conseil d'Administration désignera un président, un secrétaire et un trésorier de l'association nommés «anciens» par l'association

Le pasteur ou les pasteurs de l'association sont membre de droit du Conseil de l'Administration

La désignation du pasteur s'opère lors d'une Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire à la majorité de 60% des voix.

Le Conseil d'Administration, sauf le pasteur, est renouvelé tous les ans au maximum à 50%

Le Conseil d'Administration en place propose à l'Assemblée Générale un ou des nouveaux anciens avec le plein accord des intéressés.

Si le Conseil ne trouve pas de personnes aptes à faire partie du Conseil d'Administration, les 2 personnes sortantes sont soumises au vote de confiance de minimum 50% chacun. Si les 50% ne sont pas atteints pour l'une des 2 personnes, une Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée dans les meilleurs délais et une autre personne est proposée.

Une famille élargie (fratrie, belle-famille, oncles 1^{er} degré, cousins 1^{er} degré, neveux,...) ne peut représenter plus de 50% du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration se réunit autant de fois que cela s'avère nécessaire.

Le Président du Conseil assure l'exécution des décisions qui y sont prises.

Le conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association. Tous les actes et engagements concernant l'association, décidés et approuvés par le conseil, sont signés par le Conseil d'administration. Le Conseil d'Administration est actuellement composé de:

- Michel COLACI, comptable, 17, rue du roche, F-57390 Audun le tiche, de nationalité italienne;
- Joel LOPES, technico-commercial, 16, rue Hiel, L-3341 Huncherange, de nationalité portugaise;
- Justin BANZA, technicien en informatique, 37, rue Charles Chambourg, L-4665 Oberkorn, de nationalité luxembourgeoise;
- Carlos DAS NEVES SECO, retraité, 2, rue d'Allamont, L-1120 Luxembourg, de nationalité portugaise»

Fait et passé à Esch/Alzette, le 3 Mars 2011.

Signatures.

Référence de publication: 2011092133/101.

(110103155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Douros S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 55.251.

Assemblée générale extraordinaire des associés de la société tenue au siège de la Société en date du 1^{er} juillet 2011

L'associé est présent.

Le gérant a pris la décision suivante:

L'associé décide:

- Cession des parts sociales (500 parts) de Monsieur DOUROS Jean demeurant à 15, An der Uecht L-5371 SCHUTTRANGE à Monsieur GUILLEN VIDAL Pedro Angel, demeurant 19, Avenue Pasteur L-2311 LUXEMBOURG,
- La démission de M. DOUROS Jean en tant que Gérant Unique.
- La nomination de M. GUILLEN VIDAL Pedro Angel en tant que nouveau Gérant Unique.

Les décisions ont été admises à l'unanimité.

Après cela l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

Signé en nom de "DOUROS S.A.R.L."

M. DOUROS Jean / M. GUILLEN VIDAL Pedro Angel.

Référence de publication: 2011092146/19.

(110103211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Douros S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 55.251.

Je soussignée, M. DOUROS Jean, demeurant à 15, An der Uecht L-5371 SCHUTTRANGE, Gérant Unique, déclare par la présente, démissionner du poste de gérant et associé Unique de la société "DOUROS S.A.R.L."

Fait à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

M. DOUROS Jean.

Référence de publication: 2011092147/10.

(110103212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Financière d'Investissement et d'Inspection S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard du Dr Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 146.882.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 03 Janvier 2011

L'assemblée Générale Extraordinaire accepte:

1. La révocation de Coselux Sàrl de son poste d'administrateur.
2. La nomination d'un nouvel administrateur, Mlle HAGEN Christina, née le 29 mars 1986 à Sarreguemines, demeurant à F-57330 Hettange-Grande, 1 Boucle Antoniucci Volti.
3. La révocation du commissaire au compte, Mme BRUZZESE Stéphanie, demeurant à F-57650 Fontoy, 8 rue du Château.
4. La nomination de la société AFB International Consulting SARL ayant son siège à L-1630 Luxembourg, 20 rue Glesener au poste de commissaire aux comptes.

5. Le transfert du siège social à l'adresse suivante:

23 Boulevard du Dr Charles Marx L-2130 Luxembourg

POUR EXTRAIT CONFORME

Luxembourg, le 03 Janvier 2011.

Référence de publication: 2011092148/20.

(110103149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Kilcullen Upa Valley S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 116.423.

—
Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg en date du 21 juin 2011 que:

1. L'assemblée confirme la prolongation de la durée du mandat de Zbynek DVORAK en tant qu'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2016.
2. L'Assemblée confirme la prolongation de la durée du mandat de Enda O'Coineen en tant qu'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2016.
3. L'Assemblée confirme la prolongation de la durée du mandat de Henri VANHERBERGHEN, en tant que commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2016.
4. L'assemblée confirme la prolongation de la durée du mandat de Enda O'Coineen en tant qu'administrateur-délégué de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2016.

Fait à Luxembourg, le 21 juin 2011.

Pour Hoogewerf & Cie

Signature

Agent domiciliaire

Référence de publication: 2011092160/20.

(110102994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Global Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 121.136.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GLOBAL LUX S.A.

Christophe BLONDEAU / Adrien COULOMBEL

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011092154/12.

(110102394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

GHC 1 S.A., Global Housing Company 1, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 80.690.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 24 mai 2011

3^{ème} Résolution:

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Christophe Blondeau à la fonction de Président du Conseil d'Administration. Il occupera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur dans la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2011.

Pour GLOBAL HOUSING COMPANY 1, en abrégé GHC1 S.A.

Christophe BLONDEAU / Romain THILLENES

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011092153/16.

(110103184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Morgan Stanley Ananke Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 135.871.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg en date du 27 juin 2011

"

4. Il est décidé de fixer le nombre de gérants à trois et de les réélire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes 2011:

Mme Brhan Elizabeth Fischer, Mr. Frank Edward Lagerstedt et Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A., domiciliée 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg.

5. Il est décidé de reconduire M. Denis REGRAIN, demeurant professionnellement 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes 2011.

Pour la Société

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2011092168/19.

(110103028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Morgan Stanley Carme Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 135.869.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg en date du 27 juin 2011

"

3. Il est décidé de fixer le nombre de gérants à trois et de les réélire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes 2011:

Mme Brhan Elizabeth Fischer, Mr. Frank Edward Lagerstedt et Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A., domiciliée 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg.

4. Il est décidé de reconduire M. Denis REGRAIN, demeurant professionnellement 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes 2011.

Pour la Société

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2011092170/19.

(110103033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Ocean Stream Holdings S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.738.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 20 juin 2011 à 10 heures au siège social que la démission de Mme Béatrice Niedercorn de son poste d'administrateur est acceptée et que Mme Beatriz Garcia, demeurant au 5, boulevard Royal à L-2449, est nommée administrateur B, jusqu'au jour de l'assemblée qui se tiendra en 2016.

Pour Extrait Sincère et Conforme

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011092184/14.

(110102389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Duxford Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 161.385.

—
STATUTES

In the year two thousand eleven, on the thirteenth day of May.

Before us Francis Kessler, notary public residing in Esch/Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

- Barcelona Investment S.à r.l., a, société à responsabilité having its registered office located 291, Route d'Arlon, L-1150, Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under section B 158731,

Hereby represented by Clarissa Steland private employee residing professionally At 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, initialed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities and assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships. The Company may further invest in secured or unsecured loans and other debt securities to be acquired on the second market.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion the Company may grant assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise to group companies as well as to any other entity that is or will be investing in group companies and to any other entity it is interested in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes. For the purpose of this article, the notion of group shall include all parent companies of the Company, subsidiaries and entities in which the parent companies or their subsidiaries hold a direct or indirect participation (each hereafter referred to as a "Group Company").

The Company may in particular (a) borrow money in any form and raise funds through, including but not limited to, the issue of bonds, notes, and other debt instruments, convertible or not, within the limits of the law, including borrowing from Group Companies, (b) advance, lend or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Group Company,

with or without a security interest and (c) enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of any Group Company.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "Duxford Investments S.à r.l."

Art. 5. Registered office.

5.1 The registered office is established in Luxembourg-City.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole director (gérant) or in case of plurality of directors (gérants), by a decision of the board of directors (conseil de gérance).

5.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1. Subscribed Share Capital

6.1.1 The Company share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) represented by 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand Shares), with a nominal value of EUR 0.01 (one Euro Cent) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

6.1.2 If all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Art. 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the single shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2. Modification of Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders meeting, in accordance with Art. 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3. Profit Participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4. Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5. Transfer of Shares

6.5.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

6.5.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

6.5.3 Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

6.5.4 Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by the Company in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6. Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1. Appointment and Removal

7.1.1 The Company is managed by a sole director (gérant) or more directors (gérants). If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance). The director(s) (gérant(s)) need not be shareholder(s).

7.1.2 The director(s) (gérant(s)) is/are appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to appoint one or several class A Director(s) and one or several class B Director(s).

7.1.3 A director (gérant) may be revoked ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

7.1.4 The sole director (gérant) and each of the members of the board of directors (conseil de gérance) shall not be compensated for his/their services as director (gérant), unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse any director (gérant) for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office,

including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board, in case of plurality of directors (gérants).

7.2. Powers

All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), of the board of directors (conseil de gérance).

7.3. Representation and Signatory Power

7.3.1 In dealing with third parties as well as in justice, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

7.3.2 The Company shall be bound by the sole signature of its sole director (gérant), and, in case of plurality of directors (gérants), by the joint signatures of two members of the board of directors (conseil de gérance). However, if the general meeting of shareholders has appointed one or several class A Director(s) and one or several class B Director(s), the Company shall only be validly bound by the joint signature of one class A Director and one class B Director.

7.3.3 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

7.3.4 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4. Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures

7.4.1 The board of directors (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

7.4.2 The resolutions of the board of directors (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book of the Company.

7.4.3 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director (gérant).

7.4.4 The Board of Directors can discuss or act validly only if at least a majority of the Directors (in any case including a class A Director) is present or represented at the meeting of the Board of Directors.

7.4.5 In case of plurality of Directors, resolutions of the Board of Directors shall be taken by a majority of the votes of the Directors (in any case including the vote casted by a class A Director) present or represented at such meeting.

7.4.6 Resolutions in writing approved and signed by all directors (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the directors' (gérants) meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

7.4.7 Any and all directors (gérants) may participate in any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5. Liability of Directors (gérants)

Any director (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders meeting.

8.1. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

8.2. In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

8.3. However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

8.4. The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting.

9.1. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 2nd day of the month of June, at 5.00 pm.

9.2. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not be shareholder (s). If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year Annual accounts.

11.1. Fiscal Year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

11.2. Annual Accounts

11.2.1 At the end of each fiscal year, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

11.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits.

12.1. The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

12.2. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a legal reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

12.3. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

12.4. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the board of directors (conseil de gérance);
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the board of directors (conseil de gérance) within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

13.2. Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.

13.3. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 15. Modification of articles. The Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Transitional dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2011.

Subscription

The Articles having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount	% of share capital
Barcelona Investment S.à r.l.	1,250,000	12,500	100%
TOTAL	1,250,000	12,500	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) is now available to the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

Resolutions of the shareholder(s)

1. The Company will be administered by the following director(s) (gérants) for an undetermined period:

a. Class A director: Nic Bernard, Operations Director, born on 7 September 1960 in London, United Kingdom, residing professionally at 35, Portman Square, W1H 6LR, London, United Kingdom;

b. Class A director: Phil Kaziewicz, Managing Director, born on 5 June 1970 in Nantwich, United Kingdom, residing professionally at 35, Portman Square, W1H 6LR, London, United Kingdom;

c. Class B director: Russell Perchard, Director, born on 16 January 1978 in Jersey, Bailiwick of Jersey, British Islands, residing professionally at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

d. Class B director: Amine Zouari, Manager, born on 18 March 1979 in Tunis, Tunisia, residing professionally at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

e. Class B director: François Pfister, lawyer, born on 25 October 1965 in Uccle, Belgium, residing professionally at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company shall be established at 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party/parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person(s) and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person(s) appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le treize mai.

Par-devant Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Luxembourg.

A COMPARU:

- Barcelona Investment S.à r.l., a, société à responsabilité dont le siège social sis à 291 Route d'Arlon, L-1150, Luxembourg, enregistré à la Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 158731,

Ci-après représenté par Mrs Clarissa Steland, employée privée, résidant professionnellement à 291 Route d'Arlon, Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres et avoirs de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes. La Société peut en outre investir sur le second marché en prêts ou autres titres de dettes, assortis ou non de sûretés

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, la Société peut accorder une assistance au moyen de prêts, garanties ou par tout autre moyen aux sociétés du groupe ainsi qu'à toute autre entité qui investit ou qui investira dans des sociétés du groupe et à toute autre entité à laquelle elle s'intéresse, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet. Dans le cadre de cet article, la notion de groupe inclura toutes les sociétés mères de la Société, leurs filiales et les entités dans lesquelles les entreprises mères ou leurs filiales détiennent une participation directe ou indirecte (chacune de celles-ci étant ci-après reprise sous le vocable «Société du Groupe»).

La Société peut notamment: (a) emprunter des fonds sous toute forme et lever des fonds comprenant sans y être limité au moyen d'une émission de titres, obligations ou autres instruments de dette, convertibles ou non, dans les limites de la loi, y compris les emprunts des Sociétés du Groupe; (b) avancer, prêter, souscrire à ou acheter tout instrument de dette émis par toute Société du Groupe, avec ou sans sûreté; et (c) octroyer toute garantie, gage, hypothèque ou toute autre forme de sûreté dans le cadre de l'exécution de tout contrat ou obligation à charge de la Société ou d'une Société du Groupe.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: «Duxford Investments S.à r.l.».

Art. 5. Siège social.

5.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

5.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3. L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

5.4. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social Parts sociales.

6.1. Capital Souscrit et Libéré

6.1.1 Le capital social de la Société est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille Parts Sociales d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

6.1.2 Si toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2. Modification du Capital Social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3. Participation aux Profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4. Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5. Transfert de Parts Sociales

6.5.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

6.5.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.5.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.5.4 Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6. Enregistrement des Parts Sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management.

7.1. Nomination et Révocation

7.1.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés. L'assemblée des associés peut décider de nommer un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

7.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

7.1.4 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance n'est ou ne seront pas rémunéré(s) pour ses/leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

7.2. Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3. Représentation et Signature Autorisée

7.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

7.3.2 La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par les signatures conjointe de deux membres du conseil de gérance. Néanmoins, si l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, la Société peut uniquement être valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

7.3.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

7.3.4 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4. Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures

7.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

7.4.2 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui, signés par le président et le secrétaire ou par un notaire, seront déposées dans les livres de la Société.

7.4.3 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un quelconque gérant.

7.4.4 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants (incluant toujours un gérant de catégorie A) est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

7.4.5 En cas de pluralité de Gérants, les résolutions du Conseil de Gérance ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les Gérants (incluant toujours le vote d'un Gérant de catégorie A) présents ou représentés à ladite réunion.

7.4.6 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

7.4.7 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conférence call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5. Responsabilité des Gérants

Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés.

8.1. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

8.2. En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

8.3. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

8.4. La tenue des assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.

9.1. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 2^{ème} jour du mois de juin, à 17:00 h.

9.2. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de lavis unanime et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). Si y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1. Exercice Social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

11.2. Comptes Annuels

11.2.1 A la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

11.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits.

12.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

12.2. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

12.3. Le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) associé(s) en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

12.4. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le conseil de gérance dans les deux (2) mois suivants la date de clôture des comptes annuels;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribué excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

13.2. Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

13.3. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Art. 15. Modification des statuts. Les présents Statuts pourront être à tout moment modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

Souscription

Les Statuts ainsi établis, la partie qui a comparu déclare souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit	% du capital social
Barcelona Investment S.à r.l., préqualifié	1.250.000	12.500	100%
TOTAL	1.250.000	12.500	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de 12,500 EUR (douze mille cinq cent Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Résolution des/de (l')associé(s)

1. La Société est administrée par le(s) gérant(s) suivant(s) pour une période indéterminée:

a. Gérant de Classe A: Nic Bernard, directeur d'opération, né le 7 septembre 1960 à Londres, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 35, Portman Square, W1H 6LR, Londres, Royaume-Uni;

b. Gérant de Classe A: Phil Kaziewicz, managing director, né le 5 juin 1970 à Nantwich, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 35, Portman Square, W1H 6LR, Londres, Royaume-Uni;

c. Gérant de Classe B: Russell Perchard, directeur, né le 16 janvier 1978 à Jersey, Bailiwick of Jersey, Iles Britanniques, résidant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

d. Gérant de Classe B: Amine Zouari, manager, né le 18 mars 1979 in Tunis, Tunisie, résidant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

e. Gérant de Classe B: François Pfister, avocat, né le 25 octobre 1965 à Uccle, Belgique, résidant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi à 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le(s) comparant(s) a/ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit/desdits comparant(s), en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Clarissa Steland, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 mai 2011. Relation: EAC/2011/6740. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011081295/472.

(110090806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Oris S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 113.613.

Extrait des Résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue de façon extraordinaire le 4 février 2011

5^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Nour-Eddin NIJAR de son poste d'Administrateur avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat à la fonction d'Administrateur, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire, Madame Cornelia METTLEN, née le 29 janvier 1963 à Sankt-Vith (Belgique), demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, nouvel Administrateur. Le mandat de Madame Cornelia METTLEN prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en l'an 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour ORIS S.A.

Signature

Référence de publication: 2011092186/19.

(110103169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Prolikan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 144.020.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PROLIKAN S.A.

Christophe BLONDEAU / Adrien COULOMBEL

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011092187/12.

(110102390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Prime Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard Prince Felix.

R.C.S. Luxembourg B 44.738.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 27 juin 2011 de la société Prime Investments S.A. que les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Election du nouvel administrateur suivant jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017:

Monsieur Rihen Harshad Mehta, né le 2 octobre 1981 à Mumbai, Inde, et ayant pour adresse le 304, West Wing 3, Dubai Airport Freezone, Dubai, aux Emirats Arabes Unis.

2. Démission de l'administrateur avec effet au 27 juin 2011:

Monsieur Harshad Mehta, né le 15 aout 1947 à Patan, Inde, et ayant pour adresse le 63, boulevard du Prince Félix, 1513 Luxembourg, à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Prime Investments S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2011092190/20.

(110103151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Prime Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard Prince Felix.

R.C.S. Luxembourg B 44.738.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/10 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2011.

Prime Investments S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signature

Director

Référence de publication: 2011092189/15.

(110102423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

VIOIL Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.225.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/10 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2011.

VIOIL HOLDING S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Robert van 't Hoeft / Proxy Holder

Director B / -

Référence de publication: 2011092206/15.

(110102403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Stonegate Pub Company Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 97.012.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 156.172.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 27 juin 2011

En date du 27 juin 2011, l'associé unique a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

Mademoiselle Alexandra Petitjean en qualité de Gérant de classe B de la Société et ce avec effet au 1^{er} juillet 2011;

- d'accepter la nomination de:

Monsieur Jan Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg, en qualité de Gérant de classe B de la Société et ce avec effet au 1^{er} juillet 2011 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 29 juin 2011.

Pour extrait analytique conforme

Eric Lechat

Gérant de classe B

Référence de publication: 2011092194/20.

(110103048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Stonegate Pub Company Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 97.012.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 156.167.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 27 juin 2011

En date du 27 juin 2011, l'associé unique a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

Mademoiselle Alexandra Petitjean en qualité de Gérant de classe B de la Société et ce avec effet au 1^{er} juillet 2011;

- d'accepter la nomination de:

Monsieur Jan Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg, en qualité de Gérant de classe B de la Société et ce avec effet au 1^{er} juillet 2011 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 29 juin 2011.

Pour extrait analytique conforme

Eric Lechat

Gérant de classe B

Référence de publication: 2011092196/20.

(110103057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

VPS Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 28.670.326,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 151.851.

Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société, datées au 27 juin 2011

Les gérants de la Société ont décidé en date du 27 juin 2011, de transférer le siège de la Société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2011.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Eric Lechat

Gérant de classe B

Référence de publication: 2011092208/14.

(110103126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

TDR Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 152.755.

Extrait des résolutions des associés en date du 27 juin 2011

En date du 27 juin 2011, les associés ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

Mademoiselle Alexandra Petitjean en qualité de Gérant de classe B de la Société et ce avec effet au 1^{er} juillet 2011;

- d'accepter la nomination de:

Monsieur Jan Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg, en qualité de Gérant de classe B de la Société et ce avec effet au 1^{er} juillet 2011 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 29 juin 2011.
Pour extrait analytique conforme
Eric Lechat
Gérant de classe B

Référence de publication: 2011092201/20.

(110103060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

VPS Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 28.670.326,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 151.851.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 27 juin 2011

En date du 27 juin 2011, l'associé unique a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

Mademoiselle Alexandra Petitjean en qualité de Gérant de classe B de la Société et ce avec effet au 1^{er} juillet 2011;

- d'accepter la nomination de:

Monsieur Jan Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg, en qualité de Gérant de classe B de la Société et ce avec effet au 1^{er} juillet 2011 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 29 juin 2011.
Pour extrait analytique conforme
Eric Lechat
Gérant de classe B

Référence de publication: 2011092207/20.

(110103051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

alpha-Buerobedarf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6681 Merttert, 2A, rue de Manternach.

R.C.S. Luxembourg B 145.267.

—
Le Bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/07/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011092212/10.

(110103977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

VPS Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 28.770.326,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 151.797.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 27 juin 2011

En date du 27 juin 2011, l'associé unique a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

Mademoiselle Alexandra Petitjean en qualité de Gérant de classe B de la Société et ce avec effet au 1^{er} juillet 2011;

- d'accepter la nomination de:

Monsieur Jan Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg, en qualité de Gérant de classe B de la Société et ce avec effet au 1^{er} juillet 2011 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 29 juin 2011.
Pour extrait analytique conforme
Eric Lechat
Gérant de classe B

Référence de publication: 2011092209/20.

(110103053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

VPS Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 28.770.326,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 151.797.

—
Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société, datées au 27 juin 2011

Les gérants de la Société ont décidé en date du 27 juin 2011, de transférer le siège de la Société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2011.

Luxembourg, le 27 juin 2011.
Eric Lechat
Gérant de classe B

Référence de publication: 2011092210/14.

(110103077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Valera Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 21.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 69.095.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 juin 2011.

Référence de publication: 2011092088/11.

(110103804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Vantage Luxembourg II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 155.900.

—
Lors du transfert de parts en date du 8 juin 2011, l'associé unique Vantage Drilling Company, avec siège social à Ugland House, KY-1-11OU, Grand Cayman, a transféré la totalité de ses 20 000 parts sociales dans la société à la société Vantage Holdings Caymans, avec siège social à Ugland House, KY-1-11OU Grand Cayman.

Dès lors, Vantage Holdings Caymans devient l'associé unique et détient la totalité des 20 000 parts sociales dans la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2011.
Pour la société
TMF Management Luxembourg S.A.
Domiciliaire

Référence de publication: 2011092089/18.

(110104180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Abbott Holding Subsidiary (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 145.810.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 31 décembre 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 31 janvier 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011092215/13.

(110103612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Core Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 150.589.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 17 décembre 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 17 janvier 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011092245/13.

(110103591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Dimpex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 39.794.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 9 décembre 2010 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 janvier 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011092257/13.

(110103765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

EFG Investment (Luxembourg) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 14, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 104.454.

Le Bilan Consolidé de EFG Group au 31 décembre 2010 en application de l'article 314 de la Loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle qu'amendée, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011092265/11.

(110104190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Artsystem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.228.

In the year two thousand eleven on the eighth day of June.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held the extraordinary general meeting of the shareholders of the company named Artsystem SA., with registered office in Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg section B number 122228.

The aforesaid company incorporated by deed of Me Hellinckx notary residing in Mersch, on 17 November 2006, published in the Mémorial C number 102 on 2 February 2007.

The meeting is presided by Flora Gibert, notary's clerk, with professional address in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mrs Sonja Bemtgen, with professional address in Luxembourg.

The bureau establishes the attendance sheet, that, after having been signed "ne varietur" by the the shareholders presents or represented, by the members of the bureau and the notary, will be attached to the present minutes to be submitted to the recording procedure.

The Chairman states and asks the notary to act the following:

I. according to the attendance sheet, all the shareholders, representing the aggregate share capital subscribed, are presents or represented at the present meeting, which can vote on all the points of the agenda.

II. that the present meeting has the following agenda:

1. Decision to set up on voluntary liquidation the company;
2. Appointment of one or several liquidators and definition of their powers
3. Miscellaneous.

The General Meeting of the shareholders, having approved the statements of the Chairman, and considering itself as duly constituted, has deliberated and decided unanimously the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide the anticipated dissolution of the company and to put it into liquidation with effect as on this day.

Second resolution

The meeting appoints as liquidator: Amadeus Solutions S.A., established at Edificio P.H. Plaza 2000, Calle 50, Panama City, Panama, registration number 504991.

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the Luxembourg companies law. He may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operation being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

There being no further business, the meeting is terminated.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Suit la version française:

L'an deux mille onze le huit juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée Artsystem SA ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B numéro 122228

Ladite société a été constituée par acte de Me Hellinckx alors notaire à Mersch, en date du 17 novembre 2006, publié au Mémorial C numéro 102 du 2 février 2007.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée désigne comme scrutateur Sonja Bemtgen, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que toutes les actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de la mise en liquidation volontaire de la société;
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;
3. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

La société Amadeus Solutions S.A., ayant son siège social à Edificio P.H. Plaza 2000, Calle 50, Panama City, Panama, enregistrée sous le numéro 504991.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux associés, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes personnes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Signé: F. GIBERT, S. BEMTGEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 juin 2011. Relation: LAC/2011/27107. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011088965/113.

(110100443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

Vestia S.à r.l. - SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 72.445.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2011.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2011086961/14.

(110097861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

NAJL Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 111.544.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 juin 2011.

Référence de publication: 2011087389/11.

(110098754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

SOTEL, Société de Transport d'Énergie Électrique du Grand-Duché de Luxembourg, Société Coopérative.

Siège social: L-4321 Esch-sur-Alzette, 4, rue de Soleuvre.
R.C.S. Luxembourg B 942.

L'Assemblée générale extraordinaire du 18 mars 2011, a décidé de modifier les points suivants des statuts de la société SOTEL, société coopérative:

- 1) adaptation des dénominations officielles des associés,
- 2) changement de la durée de la société,
- 3) suppression du poste de commissaire.

1) Adaptation des dénominations officielles des associés:

Les dénominations officielles des associés est comme suit:

ArcelorMittal Luxembourg	18.497 parts sociales
ELECTRICITE DE FRANCE	5.250 parts sociales
ELECTRABEL S.A.	500 parts sociales
PAUL WURTH S.A.	500 parts sociales
ArcelorMittal Dommeldange S.à r.l.	250 parts sociales
ArcelorMittal International	1 part sociale
ArcelorMittal Belval & Differdange	1 part sociale
ArcelorMittal Rodange et Schifflange	1 part sociale

2) Changement de la durée de la société:

La durée de la société est illimitée.

3) Suppression du poste commissaire:

Dorénavant, les comptes annuels de la société sont contrôlés par un réviseur d'entreprises nommé chaque année par l'assemblée générale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Référence de publication: 2011095541/29.

(110107620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.